

DE LAGOR

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 12 février 2025

Date de la convocation
5 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze février
à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur ROLLAND Franck.

Date d'affichage
13 février 2025

Présents : MM. ARCAS Robert, DUBREUIL Jean-Pierre,
Mmes LE DIEU DE VILLE Marlène, TURRA Nicole,
THIBAUT Christine, MM LAUILHÉ Hervé, CHERQUI
Maurice-José, Mmes BAYET Sylvie, LACAVE Maria,
MM MAYSONNAVE Jean-Marc, BODENNEC Alexandre,
Mme DESCLAUX Agnés.

Absents excusés : Mme MANIEZ Françoise,
M LAGARDERE Christophe,

Monsieur ARCAS Robert est nommé secrétaire de séance

**Signature d'une convention de partenariat avec le
Centre de Santé du Bassin de Lacq**

VU l'Ordonnance n° 2018-17 du 12 janvier 2018 relative à la création et au
fonctionnement des centres de santé

VU les Articles L. 6323-1 à L. 6323-15 du code de la santé publique

VU le Décret n°2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé et articles
D. 6323-1 à D. 6323-15 du code de la santé publique

VU l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé

Devant le risque d'absence de présence médicale sur le territoire, l'association Santat ainsi
que 16 Communes du Bassin de Lacq ont décidé d'agir pour créer un centre de santé sur le
territoire. Le centre de santé est géré par l'association avec l'accompagnement des
communes si besoin. La présente convention jointe en annexe, a pour objet de définir les
engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de l'opération énoncée dans
l'exposé qui précède.

Considérant la demande de subvention réalisée par l'association SANTAT afin d'équilibrer
le déficit prévisionnel de l'exercice budgétaire 2025 et de constituer un fonds de roulement
adapté pour pérenniser son fonctionnement,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité,

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 4072,88 € au centre de santé pour l'exercice 2025
- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci annexée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

**Ouverture de crédits en section d'investissement à l'opération 66 »
« Rénovation logements » avant le vote du budget primitif**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 03 juillet 2024, il avait été décidé de procéder aux travaux de rénovation des quatre logements du bâtiment dit des « instituteurs ».

Il précise que la consultation selon la procédure adaptée a eu lieu en décembre et que les entreprises sont désormais retenues, les actes d'engagement ayant été signés le 27/01/2025 et 04/02/2025 pour le dernier lot. Le montant total des travaux s'élève à 483 969,89 € TTC.

Les travaux devant débuter semaine prochaine, il informe le conseil municipal que des factures vont donc devoir être réglées avant le vote du budget en fonction de l'avancement du chantier. Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget.

A cet effet, il propose au conseil municipal d'ouvrir des crédits avant le vote du budget en section d'investissement à l'opération n° 66 « rénovation bâtiments » - article 231 pour un montant de 280 000 €.

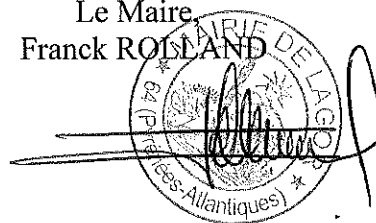
Où l'exposé de Monsieur Le Maire, et après discussion, le conseil municipal,

- **DECIDE** d'ouvrir des crédits avant le vote du budget en section d'investissement à l'opération n° 66 « rénovation bâtiments » - article 231 pour un montant de 280 000 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire
Franck ROLLAND



*Compte rendu approuvé à l'unanimité
par le conseil municipal en séance
du 26 mars 2025*

Le Maire
Franck ROLLAND

